



Appel de projets 2026

Culture et Patrimoine

Halte des créations



Entente de développement culturel

Matane Québec



La Ville de Matane accorde une importance majeure à sa vie culturelle.

Nous reconnaissons la culture comme:

- Un apport majeur à la qualité de vie des citoyen·nes;
- Un enjeu de premier plan du développement social, communautaire et économique de notre territoire;
- L'accomplissement de la vitalité des collectivités;
- Un lieu de développement du sentiment d'appartenance des citoyen·ne.s envers leur communauté;
- Une composante essentielle de la vie collective et individuelle;
- Un secteur ayant un impact social, économique et touristique indéniable;
- Un moyen privilégié pour le développement de partenariats;
- Une histoire et un patrimoine à préserver.

La Ville de Matane souhaite développer les arts, la culture et son patrimoine et fait appel à son milieu pour y parvenir. Le territoire matanais peut compter sur un bassin important d'artistes et d'organismes à but non lucratif œuvrant dans plusieurs disciplines artistiques, ainsi que sur une grande quantité d'archives photographiques. Ces appels de projets contribueront à la mise en valeur de ce terroir artistique en fournissant aux acteurs culturels des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets novateurs.

Qui peut déposer

- Un artiste professionnel ou amateur résident dans la MRC de La Matanie, peut présenter un projet à la Ville de Matane.
- Un organisme culturel ou patrimonial ayant son siège social dans la MRC de La Matanie.

Quand déposer

À partir de maintenant

Date limite de dépôt : **16 mars 2026**, à midi

Halte des créations



Entente de développement culturel
Matane Québec

Objectifs

- Familiariser le public aux arts;
- Proposer des projets de médiation culturelle (susciter des échanges) aux Matanais.es;
- Provoquer des rencontres entre les artistes et le public;
- Faire connaître les artistes de La Matanie;
- Contribuer à l'attractivité de la ville.

Description

La place des Rochelais est un lieu de plus en plus fréquenté par les Matanais·es et des gens de passage. Jouxtant la promenade des Capitaines, où chaque année des milliers de personnes défilent, la Place des Rochelais bénéficie grandement de cet achalandage. La Ville de Matane met à la disposition des artistes provenant de La Matanie un lieu afin que ces derniers puissent présenter leur pratique au public. Ce lieu consiste en un conteneur installé pour la période estivale à la Place des Rochelais. L'artiste ou l'organisme trouvera dans ce document les informations qui lui permettront d'évaluer son intérêt pour cet appel de projets.

Conteneur

Localisation

Place des Rochelais

Dates

Du 26 juin au 24 septembre 2026

Heures d'accessibilité

8 h à 23 h – tous les jours

L'artiste ou l'organisme a le choix des heures dans cette plage horaire

Taille

40 pieds longueur x 12 pieds hauteur
Mur du fond: 12 pieds x 8 pieds

Éclairage

de scène au LED ainsi qu'éclairage d'appoint dans le conteneur

Électricité

Biphasé - 100 ampères

Système d'accrochage

Tubes 1,9 pouces diamètre extérieur

Matériels à disposition

Table – chevalets – petit chapiteau – scène – crochets et pinces magnétiques – aimants – système d'accrochage par chaînes – équipement de chauffage



Admissibilité

Exigences du dossier

Le projet:

- Sera clé en main pour la Ville de Matane;
- Pourra toucher différentes sphères culturelles :
 - > Arts visuels (sculpture – cinéma – peinture –photographie – dessin – peinture – etc.);
 - > Arts de la scène (théâtre – impro – chant – musique - etc.);
 - > Littérature;
 - > Patrimoine;
 - > Arts textiles;
 - > Toute autre forme d'art.
- Aura une durée d'une à trois semaines consécutives;
- Sera autonome et assurera la sécurité des équipements. L'artiste aura les clés du lieu et assurera la surveillance des lieux ainsi que l'accès (barrer et débarrer le conteneur). L'artiste devra fournir une preuve d'assurance pour les biens et une assurance responsabilité civile;
- Devra offrir un minimum de 18 heures d'ouverture au public, par semaine, dont une soirée et un jour de fin de semaine obligatoire;
- Devra composer avec l'animation du marché public et le kiosque de La Petite Crevette;
- Devra indiquer les plages horaires où l'artiste est disponible;

- Doit se dérouler entre le 26 juin et le 24 septembre 2026.

Dépenses admissibles

- Cachet de l'artiste;
- Location de matériel pour l'aménagement du conteneur;
- Frais entourant la promotion;
- Frais entourant le montage et le démontage;
- Frais d'assurance.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'opération liées au fonctionnement régulier de l'organisme;
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;
- Les frais encourus devront être dédiés spécifiquement aux activités culturelles ou patrimoniales développées dans le cadre du projet.

Clientèle cible

Personnes fréquentant la Place des Rochelais – population de Matane et touristes de passage

Engagement de la Ville

- Soutien à la promotion via ses plateformes;
- Soutien technique en électricité;
- Soutien technique pour le transport de matériel.

Critères d'analyse des projets

- La cohérence avec les objectifs;
- Le caractère novateur du projet ;
- La qualité du projet;
- La faisabilité du projet;
- La promotion prévue;
- La durée du projet;
- Démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet;
- Les projets n'ayant jamais reçu de soutien pourraient être privilégiés.

Nature de l'aide financière

Enveloppe totale : 27 000 \$

L'aide financière ne peut dépasser 90 % du coût total du projet. Une contribution de 10 % pourra se comptabiliser en services ou en revenus autonomes.

- Le budget maximum par projet 6 000 \$
- Le budget maximum par semaine 2 000 \$

Les projets seront analysés par le comité consultatif de la culture. Ce dernier recommandera les projets sélectionnés au conseil municipal qui prendra la décision finale.

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. La subvention sera versée

selon des modalités qui seront convenues entre les deux parties. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le la promoteur-trice un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, le promoteur ou la promotrice s'engage à obtenir une autorisation préalable du comité consultatif de la culture.

Le promoteur ou la promotrice devra présenter un rapport d'activités présentant les retombées du projet, l'achalandage, ainsi qu'un bilan financier détaillé, dans les deux mois suivant la réalisation du projet. La personne devra aussi fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Visibilité

Le promoteur ou la promotrice qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives à la nature du projet présenté. Par ailleurs, la personne s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu par la Ville de Matane et à utiliser le logo fourni par la Ville de Matane à cet effet. La personne sera en charge de sa promotion, en dehors des actions prévues par la Ville.

Dépôt des projets

Le promoteur ou la promotrice qui fait une demande doit fournir:

- Le formulaire;
- Tout autre document appuyant le projet;
- Le *curriculum vitae* de l'artiste ainsi que son portfolio, s'il y a lieu;
- La charte de l'organisme et la liste à jour des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.

Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé.

Pour plus d'information

Sylvie Caron, responsable de la culture et du patrimoine au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

418 562-2333, poste 2073

Faire parvenir les dossiers par courriel à s.caron@ville.matane.qc.ca ou par la poste au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2